

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire qui a eu lieu le 6 septembre 2023, à 15 h, sur Zoom

Présences	Absences
<u>Membres ayant droit de vote</u> Barbeau, Jay Barry, Aaron Cameron, Vernon, président Embleton, Sheila, rectrice et vice-chancelière par intérim Gallagher, Jim Guay, André Harquail, David Kurkimaki, Laura McCue, Meghan (AECS) Ramakko, Brian Sbaa, Nawfal (AEF) XXXX	<u>Membres ayant droit de vote</u> Eshkawkogan, Kevin Manitowabi, Tammy Recollet, Angela
<u>Membres sans droit de vote</u> Bassett, Shannon, Sénat Colin, Fabrice, APUL Gorham, Robyn (APUL) Fenske, Tom, SEUL Scott, Daniel, Sénat Teller, Meredith, APAPUL Vincent, Danielle, secrétaire de l'Université	<u>Membre sans droit de vote</u> Motamedi, Monica, SCFP
<u>Observateurs (personnes-ressources)</u> Boyer, Céleste, conseillère juridique générale Brouwer, Brenda, vice-rectrice principale intérimaire aux études Hodgson, Ann, secrétaire associée de l'Université par intérim Piché, Michel, vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration Rocca, Gina, adjointe de direction par intérim	

SÉANCE PUBLIQUE

Le président du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Vernon Cameron, déclare la séance ouverte à 15 h 2 et confirme qu'il y a quorum. Il reconnaît alors le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek.

POUR DÉCISION

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Laura Kurkimaki, appuyé par M. David Harquail, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée. Adopté à l'unanimité

2. Déclaration de conflits d'intérêts

Le président invite les membres à indiquer des conflits d'intérêts concernant l'ordre du jour et rappelle que, en tout temps durant la réunion, ils peuvent respectueusement envisager et signaler un conflit potentiel qui peut surgir pendant les débats. Puisqu'elle est la représentante étudiante de l'AECS, Mme Meghan McCue déclare un conflit touchant l'article 3.3 Pour approbation : Calendrier rotationnel quinquennal proposé de la représentation étudiante (2023-2028).

La secrétaire de l'Université fait remarquer que M. Harquail avait déclaré un conflit potentiel d'intérêts qui peut survenir à l'occasion si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées.

3. Questions touchant le Comité de gouvernance

3.1 Pour approbation : Mandats proposés

Le président invite la présidente du Comité de gouvernance, Mme Laura Kurkimaki, à fournir des informations à ce sujet. Elle est accompagnée de la secrétaire de l'Université, Mme Danielle Vincent. Celle-ci souligne les étapes franchies tout au long du processus pour arriver aux mandats proposés. Elle ajoute que le processus de consultation s'est déroulé en plusieurs étapes. Les perspectives recueillies ont été présentées au Comité de gouvernance à deux réunions au cours desquelles les mandats ont été peaufinés et des suggestions ont été intégrées. Les mandats maintenant proposés pour approbation font l'objet d'une recommandation du Comité de gouvernance.

Une question de M. Dan Scott au sujet de l'absence de représentant du Sénat au Comité de gouvernance donne lieu à un débat poussé sur la composition proposée de ce comité en raison de sa nature de comité interne chargé de faciliter le bon fonctionnement du Conseil des gouverneurs.

S'ensuit une discussion sur la création d'un comité distinct pour améliorer les communications et les relations de travail avec le Sénat. Un autre débat suit sur l'état de la demande présentée au ministère des Collèges et Universités visant à inclure des partenaires syndicaux au sein des membres du Conseil.

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par M. Jim Gallagher,

IL EST RÉSOLU

a) Que, comme recommandé par le Comité de gouvernance, le Conseil des gouverneurs approuve le mandat du Comité de vérification et de gestion des risques, conformément à l'article 3.1.a, figurant en annexe. Adopté à l'unanimité

Il est proposé par M. Jay Barbeau, appuyé par M. Aaron Barry,

IL EST RÉSOLU

b) Que, comme recommandé par le Comité de gouvernance, le Conseil des gouverneurs approuve le mandat du Comité des finances et des biens immobiliers, conformément à l'article 3.1.b, figurant en annexe. Adopté à l'unanimité

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par M. Jay Barbeau,

IL EST RÉSOLU

c) Que, comme recommandé par le Comité de gouvernance, le Conseil des gouverneurs approuve le mandat du Comité de gouvernance, conformément à l'article 3.1.c, figurant en annexe. Adopté à l'unanimité

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par M. Jim Gallagher,

IL EST RÉSOLU

d) Que, comme recommandé par le Comité de gouvernance, le Conseil des gouverneurs approuve le mandat du Comité des ressources humaines, conformément à l'article 3.1.d, figurant en annexe.
Adopté à l'unanimité

3.2 Pour approbation : Nomination à des comités en cours d'exercice

Le président invite la vice-présidente du Comité des mises en candidature, Mme Laura Kurkimaki, à présenter cet article. Mme Vincent l'accompagne et souligne que, en raison des activités récentes de restructuration, les fauteuils vacants aux comités n'ont pas été comblés lors de l'assemblée générale annuelle. Elle ajoute que, en déléguant au Comité de gouvernance le pouvoir de nommer des membres, il serait possible de combler plus efficacement les fauteuils vacants aux comités.

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par M. André Guay,

IL EST RÉSOLU

Que, comme recommandé par le Comité de gouvernance et présenté à l'assemblée du 6 septembre 2023, le Conseil des gouverneurs autorise le Comité de gouvernance à exercer tous les pouvoirs du Conseil en nommant des membres pour combler les fauteuils vacants aux comités du Conseil, ou à d'autres comités ou instances auxquels la représentation du Conseil est requise pour l'année 2023-2024.
Adopté à l'unanimité

3.3 Pour approbation : Calendrier rotationnel quinquennal proposé de la représentation étudiante (2023-2028)

Le président invite Mme Vincent à présenter cet article. Elle explique brièvement la raison de l'établissement d'un nouveau calendrier rotationnel quinquennal, conformément au paragraphe 2(ii) (c) des règlements généraux du Conseil des gouverneurs. Elle explique le nouveau calendrier quinquennal figurant dans la documentation de la réunion et ajoute que les consultations des trois associations étudiantes (AGE, AECS et AEF) ont eu lieu et qu'elles ont l'approuvé. En raison du conflit d'intérêts déclaré par Mme Meghan McCue qui est représentante étudiante de l'AECS, elle s'abstiendra de voter. Elle est alors placée dans la salle d'attente virtuelle de Zoom pendant la discussion et le vote sur ce point. M. Nawfal Sbaa n'a également pas participé aux discussions pendant la présentation de ce point.

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par M. Jay Barbeau,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme recommandé par le Comité de gouvernance et présenté à l'assemblée du 6 septembre 2023, le Conseil des gouverneurs approuve le calendrier rotationnel quinquennal des trois associations étudiantes de l'Université Laurentienne officiellement reconnues pour les années universitaires allant de 2023 à 2028.

Adopté à l'unanimité avec une (1) abstention (Meghan McCue).

4. Questions du président

Le président indique qu'il n'y a aucune autre question à examiner.

5. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le président du Conseil, M. Cameron, lève la séance à 15 h 38.

Vernon Cameron, président

Danielle Vincent, secrétaire de l'Université